ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/2)
Livingstone, Zambie, 2 - 6 novembre 2026

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

4.8 : Rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
Cette note de travail présente l'état du Rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne de l'AASPG. Il propose également un dispositif de gouvernance révisé, une structure simplifiée et un cycle de reporting pour soutenir l'élaboration et la publication en temps opportun du rapport annuel. La suite à donner par la réunion figure au **paragraphe 3 de ce document**	
Objectifs stratégiques :	*A. Chaque vol est sûr et sécurisé* *B. L'aviation est durable sur le plan environnemental* *C. L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous* *D. Aucun pays n'est laissé de côté* *F. Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être social pour tous*

1 INTRODUCTION

1.1. Le Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG) a été créé lors de la réunion extraordinaire d'APIRG et du RASG-AFI tenue en juillet 2024. Sa création visait à améliorer les performances d'APIRG et du RASG-AFI, à optimiser l'utilisation des ressources limitées (humaines, financières, temporelles, etc.) et à renforcer la coordination et l'harmonisation dans la planification, la mise en œuvre, l'exploitation et la supervision des activités de l'aviation civile dans la région.

1.2. L'AASPG/1, à travers la Décision 1/32, a approuvé la première édition du rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne de l'AASPG (AAR1) et a chargé le Secrétariat de coordonner la création d'une équipe d'élaboration du rapport annuelle de l'AASPG (AART).

2. ANALYSE

Elaboration et publication de l'AAR1

2.1. Le Secrétariat a assumé la responsabilité principale de coordonner l'élaboration de la première édition du rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne (AAR1) de l'AASPG, étant donné que l'AART n'était pas encore établi.

2.2. L'AAR1 couvre les années 2024 et 2025 et a été publié en octobre 2026. Le temps écoulé entre la période de référence du rapport et la date de sa publication impacte négativement l'état actuel des informations et réduit la valeur du rapport en tant qu'outil régional de performance et de planification.

2.3. Ce retard était principalement dû à des soumissions de données incomplètes ou tardives, à des contributions limitées des États et à une continuité insuffisante de l'équipe d'élaboration du rapport, y compris l'inactivité de certains membres.

2.4. Pour améliorer l'actualité, la pertinence et la durabilité des futures éditions, les actions suivantes sont proposées pour améliorer la décision 1/32 AASPG/1:

a) *Réviser les arrangements éditoriaux* : confier au Secrétariat de l'OACI la responsabilité de diriger et de coordonner le processus éditorial, soutenu par des points focaux désignés des États, de l'industrie aéronautique et d'autres parties prenantes concernées ;
b) *Rationaliser le rapport* : adopter une structure de rapport simplifiée axée sur un ensemble défini d'indicateurs principaux, de tendances et de priorités régionales, soutenu par des sources de données clairement identifiées ; et
c) *Établir un cycle de reporting fixe* **:** définir la période de référence du rapport, la date limite des données, le processus de validation et la date limite de publication pour chaque édition. A titre transitoire, l'édition 2027 consolidera les données de 2026 et les récentes informations disponibles pour 2027, sous réserve d'une date limite clairement précisée.

Structure et contenu proposés du rapport

2.5. Pour améliorer l'efficacité de l'élaboration et renforcer la qualité du rapport, la longueur et la structure du rapport doivent être simplifiées. Le format révisé devrait s'appliquer à partir de l'édition 2027.

2.6. La structure et le contenu de haut niveau du rapport pourraient inclure les éléments suivants:

- Résumé exécutif ;
- Introduction ;
- Performance de la sécurité de l'aviation régionale ;
- capacité et efficacité de la navigation aérienne ; et
- Autres initiatives régionales.

2.7. Le modèle de structure et de contenu du rapport est fourni en annexe à ce document.

3 SUITE A DONNER PAR LE RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à

a) noter les informations présentées dans ce document de travail et l'état de la première édition du rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne de l'AASPG ;

b) approuver les arrangements éditoriaux et l'approche de reporting décrits au paragraphe 2.4 ;
c) Approuver la structure et le contenu proposés du rapport tels qu'ils sont présentés dans l'annexe ;
d) charger le Secrétariat de définir et de communiquer la date limite des données, le processus de validation et le calendrier de publication pour la Deuxième Édition 2027 et les cycles annuels suivants ; et
e) Fournir d'autres orientations au besoin.

<table>
<tr><td colspan="6">Projet AASPG/2 Conclusion 2/XX : Rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne de l'AASPG</td></tr>
<tr><td>Pourquoi :</td><td colspan="5">Qu'afin de garantir la préparation et la publication efficaces d'un rapport annuel concis, pertinent et fondé sur les données de l'AASPG sur la sécurité et la navigation aérienne,</td></tr>
<tr><td>Quoi :</td><td colspan="5">a) La structure et le contenu proposés du rapport sont approuvés ;
b) Le Secrétariat dirigera et coordonnera la préparation du rapport, avec les données et informations pertinentes provenant des États, d'autres parties prenantes et partenaires de l'aviation ; et
c) Le Secrétariat établira un calendrier annuel de rapports spécifiant la période de rapport, la date limite des données, le processus de validation et la date limite de publication, y compris les mesures transitoires pour la deuxième édition.</td></tr>
<tr><td>Qui :</td><td colspan="5">a) AASPG/2
b) Secrétariat de l'AASPG, États, industrie aéronautique, autres parties prenantes ; et
c) Secrétariat de l'AASPG</td></tr>
<tr><td>Quand :</td><td colspan="5">a) 6 novembre 2026
b) Conformément au calendrier annuel approuvé ; et
c) Quatrième trimestre 2027</td></tr>
<tr><td colspan="6">Suivi de la mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>Suivi requis</td><td>Oui ☒
Non ☐</td><td>Métriques</td><td>Indicateur 1 : Structure et contenu révisés du rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne, approuvés par l'AASPG/2.

Indicateur 2 : Le calendrier annuel du rapport, incluant les dates limites de collecte des données et les dates de publication, est établi et communiqué

Mesure 3 : L'édition 2027 est publiée dans le délai approuvé</td><td>Moyens de collecter des données</td><td>Rapports d'état du Secrétariat au PRCC et à l'AASPG ;
Rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne de l'AASPG publié.</td></tr>
</table>

ANNEXE – Structure et contenu du Rapport annuel sur la sécurité et la navigation aérienne de l'AASPG